



Règlement du Championnat des Pyrénées

Le championnat des Pyrénées est un challenge mini golfique donnant le titre de « champion des Pyrénées »

-
- I) Qui est concerné par ce championnat ?
 - II) Qui l'organise ?
 - III) Les différents sites du championnat des Pyrénées
 - IV) Le calcul des classements
 - V) La remise des prix

I) Qui est concerné ?

Ce championnat est réservé :
à tous les licenciés des clubs appartenants aux Comités Départementaux du 64 et du 66.

II) Qui l'organise ?

Ce championnat a été réfléchi et mis en place grâce à une étroite collaboration des comités départementaux 64 (Pyrénées-Atlantiques) et 66 (Pyrénées-Orientales).

Chaque saison, deux représentants de chaque Comité Départemental, auront la charge de mettre en place ce Championnat, au moins un mois avant le premier tournoi.

Il a pour but de tisser un lien à travers les différents clubs de la région Pyrénéenne.

III) Les différents sites du Championnat des Pyrénées :

- mini golf de Villandraut (33) :
- mini golf de Lons (64) :
- mini golf de Torreilles (66)
- mini golf d'Arles sur Tech (66)

Eventuellement et après accord des deux Comités, tout terrain qui permettrait d'organiser ce Championnat.

La seule condition est :
d'avoir le club organisateur affilié à l'un des deux Comités Départementaux.

IV) Ressource , financement :

Une somme de 10.00 €par tournoi sera à verser à l'un ou l'autre des Comités de manière à faire réaliser DEUX TROPHEES pour l'année 2008 (catégorie HOMMES et DAMES)
Un « livre de compte » sera , à cet effet , ouvert et tenu régulièrement .

V) Le calcul des classements

Pour déterminer le vainqueur du championnat des Pyrénées, regroupant les tournois de Villandraut (2 tournois), Lons (2 tournois), Torreilles (2 tournois) et Arles sur Tech (2 tournois), il sera pris en compte , pour chaque joueur , la meilleur moyenne des points réalisés sur chaque terrain , lors des deux tournois proposés .

Tout joueur n'ayant pas participé à l'un des tournoi se verra attribuer la moyenne de 126 points pour le tournoi considéré .

Pour « figurer » au palmarès , il faudra avoir participé à au moins quatre tournois , sur au moins deux terrains proposés .

Le « vainqueur » devra avoir participé , au moins une fois , sur chacun des terrains concernés

Le joueur ayant la moyenne totale la moins élevée sera déclaré « Champion des Pyrénées ».

Si les deux Comités le jugent utile, des catégories peuvent être déterminées (masculins ou féminines, âge), ainsi que d'autres modalités.

Pour la deuxième année, soit la saison 2008, seuls seront attribués les titres de Champion des Pyrénées Homme et Champion des Pyrénées Dames.

VI) La remise des prix

La remise des prix se déroulera à la suite du dernier tournoi de la saison comptant pour ce championnat des Pyrénées , seulement si les récipiendaires sont présents , ci cela n'était pas le cas , la remise de ce trophée serait reporté à la manifestation suivante .

Le tournoi prenant fin, s'en suivra la remise des prix du tournoi , puis enfin les résultats du Championnat des Pyrénées.

Proposition acceptée par les Comités Départementaux du 64 et du 66.

Modifié le 10 05 2008

M .B.